

BULLETIN MENSUEL

..... PUBLIÉ PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'Abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
10 RUE DE L'HOPITAL,
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 hrs
à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de
Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CAN.

10 RUE DE L'HOPITAL

Adresse télégraphique: "GALLIA" Montréal.

AVIS.

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie:

Chambre de Commerce Française de Montréal.

10 Rue de L'HOPITAL.

En omettant la désignation Française, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la
Chambre de Commerce du district de Montreal.

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montreal

SÉANCE DU 23 MAI 1901.

Extraif du procès-verbal de la séance du vingt-trois mai mil neuf cent un, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul Général de France et M. Monier se font excuser.

Sont présents: MM. Rougier, J. Herdt, Bouesnel, Cordon, Pony, Chantrelle et Dantony.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Emile Galibert remercie, en son nom et au nom de sa famille, les membres de la chambre des témoignages de sympathie qui leur ont été adressés à l'occasion de la mort de M. Calixte Galibert, père.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements notamment sur les vins, eaux-de-vie, bois, pulpe, tissus et soieries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 30 MAI 1901.

Extrait du procès-verbal de la séance du trente mai mil neuf cent un, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. Siegfried, ancien ministre du commerce de France, et M. le Consul Général de France, assistent à la réunion.

Sont présents: MM. Rougier, J. Herdt, Beullac, Balcer, Girard, Chouillou, Bouesnel, Cordon, Pony et Monier.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Siegfried et déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements notamment sur les vins, eaux-de-vie, homards, plumes, automobiles et mitrailles de fer et acier.

Le dépouillement du courrier achevé, M. le président prie M. Siegfried de vouloir bien faire part à la chambre des

observations qu'il a pu faire dans le cours de son voyage au Canada, surtout au point de vue commercial.

M. Siegfried ayant eu soin de déclarer qu'il n'a pas de mission officielle, raconte les conversations qu'il a eues avec le Premier Ministre. Il l'a laissé en face d'une proposition d'accorder à la France une réduction générale de 25 à 30 p. c sur le tarif, en échange de l'admission des produits canadiens en France au tarif minimum. Il voudrait avoir l'opinion de la chambre sur ce qu'elle préfère, ou bien une réduction générale de 25 à 30 p. c. des droits, ou bien la réduction de 33½ p. c. sur certains articles seulement.

M. Monier et M. Girard font remarquer que le Canada étant lié — par les traités conclus avec l'Angleterre — à accorder le traitement de la nation la plus favorisée à un certain nombre d'autres pays, ces pays se trouveraient à jouir des mêmes réductions de tarif que la France, sans avoir à faire aucun sacrifice en retour.

M. le consul général répond que, après les éliminations qui ont eu lieu récemment, les pays qui seraient ainsi favorisés ne sont que de petits pays dont la concurrence n'est pas à redouter. Ils ne comprennent, ni l'Allemagne, ni la Belgique, ni l'Italie, ni les Etats-Unis.

Mais il signale une difficulté. Il a, dès le printemps, consulté à Paris, et on lui a répondu que la France ne pouvait accorder son tarif minimum au Canada que dans les conditions fixées par l'article 1er de la loi du 11 janvier 1892 qui dit: "Le tarif minimum pourra être appliqué aux marchandises originaires des pays qui feront bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et qui leur appliqueront leurs tarifs les plus réduits." Dans l'espèce, il faudrait que le Canada accordât à la France le même tarif qu'à l'Angleterre.

M. Siegfried, tout en reconnaissant la grande autorité de la commission des douanes qui a donné cette consultation, ne croit pas que ce soit un obstacle insurmontable. Il est prêt à soutenir l'opinion que, vu la situation du Canada vis à vis l'Angleterre, on devrait considérer les droits imposés aux marchandises anglaises comme de simples droits d'octroi. Dans tous les cas, la commission des douanes n'est pas le pouvoir suprême.

M. Rougier exprime l'opinion qu'une réduction générale serait préférable, même si elle était de moins de 25 p.c. Les articles français sont en concurrence avec les articles allemands ou autres à prix égaux ou à peu près et la moindre réduction de droits donnerait l'avantage aux articles français.

La Chambre, consultée, émet l'avis qu'il serait préférable d'obtenir une réduction générale des droits au Canada en échange du tarif minimum français. Mais si l'entente est impossible dans ces conditions, elle s'engage à faire parvenir à M. Siegfried une liste des articles sur lesquels il serait intéressant d'obtenir une réduction.

M. J. Herdt fait connaître à M. Siegfried la question des

jambons boratés et M. Siegfried promet d'en entretenir M. le ministre du commerce dès son retour à Paris.

M. J. Herdt annonce à la Chambre que le gouvernement canadien est disposé à nommer un agent commercial en France et que M. Monier est candidat à cet emploi. M. Herdt, en conséquence, propose, secondé par M. Bouesnel, que la Chambre passe une résolution recommandant le choix de M. Monier au gouvernement canadien. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 13 JUIN 1901.

Extrait du procès-verbal de la séance du treize juin mil neuf cent un, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le consul général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Pinoteau, Cordon, Bouesnel et Monier.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements notamment sur les homards, les bois, vins, eaux-de-vie, porcelaines, cristaux, pipes, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LES VINS D'ALGERIE

ALGER, 10 MAI 1901.

Si, dans notre précédent rapport, nous avons dû signaler à nos lecteurs un assez long retard dans la pousse de la vigne, il nous est agréable aujourd'hui de leur apprendre que quelques semaines de poussée printanière, lui ont depuis fait rattraper le temps perdu. Les bourgeons sont tous sortis en grande quantité et dans d'excellentes conditions. Les gelées tardives n'ont fait que des dégâts insignifiants, et on ne nous signale jusqu'ici aucun indice de maladies cryptogamiques. La situation du vignoble se présente donc sous les aspects les plus favorables.

En ce qui concerne les vins de 1900 qui restent encore à vendre, la situation de notre marché se trouve singulièrement déblayée par la démarcation, aujourd'hui bien tranchée, qui existe entre les bons vins et les mauvais. Autant les premiers, dont le stock est très réduit, sont demandés et par suite tenus très fermes, autant les autres sont délaissés, et ne trouveront, pour la plupart, d'autre écoulement que la distillation.

En conséquence, nous le répétons, nos vins de 1900, de choix et de tenue assurée, sont de plus en plus appréciés et recherchés, la qualité ayant fait défaut presque partout ailleurs qu'en Algérie.

COMMERCE AVEC LA FRANCE

Pour donner une idée de la façon dont l'opinion publique anglaise en Canada apprécie la création d'une ligne directe entre la France et le Canada, nous publions ici la traduction d'un article du "Star" de Montréal, un des principaux journaux du soir du Canada, et, qu'on le remarque bien, un des adversaires politiques les plus acharnés de Sir Wilfrid Laurier.

Avec la réalisation qui se pratique en ce moment de projets longuement mûris, il ne saurait y avoir aucun doute du succès de la ligne de vapeurs de la Compagnie Franco-Canadienne. Et comme cette ligne va compléter la chaîne qui doit relier les industries naissantes de l'acier, du fer et de la pulpe, de l'Ontario Occidental, avec les marchés de la France, on ne saurait en apprécier trop hautement l'importance.

Mardi dernier, on a signé à Ottawa un contrat en vertu duquel la Compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur s'oblige à faire le service entre Montréal, Québec et le Havre, à partir de juillet prochain, avec un départ sous les quinze jours.

L'appui que cette ligne reçoit du syndicat Clergue, en même temps qu'elle est subventionnée par les gouvernements du Canada et de la France, promet de placer la ligne franco-canadienne au premier rang dans l'industrie des transports entre le Canada et l'Europe. On annonce dès maintenant, d'une manière officielle, que la compagnie s'est procuré trois vapeurs qui vont être mis immédiatement en service entre Montréal et le Havre, et que des négociations sont en train pour la construction de trois autres navires, qui devront être complétés aussitôt que possible.

On a inoculé du sang nouveau à la compagnie franco-canadienne, qui faisait le service de notre port l'année dernière. L'honorable M. Dandurand, conseil de la compagnie, fait les démarches nécessaires pour la constitution légale de la nouvelle compagnie dont les premiers directeurs seront MM F.-H. Clergue, Sault Sainte-Marie; Geo. E. Drummond, honorable Robert Mackay, Montréal; E.-V. Douglas, Philadelphie; L.-E. Geoffrion et A. Ayor, Montréal; J.-R. Booth, Ottawa; Hon. L.-M. Jones, Toronto; Hon. A.-A. Thibaudeau, Henry Miles et William Edmond Blumhart, Montréal.

La raison d'être de cette ligne, c'est la nécessité de moyens de communication directe avec la France, si l'on veut faire un commerce lucratif avec ce pays. L'absence de moyens de transport direct gênait tellement les industriels et les négociants canadiens, qu'ils ne pouvaient songer à se lancer dans des affaires de quelque importance dans cette direction. En outre, c'est le chaînon qui manquait pour relier au marché français les établissements du Sault Sainte-Marie

Dans l'ouest d'Ontario, on trouve l'acier, le fer et la pulpe. En France se trouve un excellent marché pour ces produits.

Le syndicat Clergue dispose d'amples moyens de transport sur les lacs et les canaux pour apporter ses produits au port de Montréal—le port de mer le plus rapproché—et de là, ils seront expédiés à leur destination par les vapeurs de la compagnie franco-canadienne.

Pour faire avec la France un commerce profitable, il est absolument nécessaire d'éviter le surtaxe d'entrepôt, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'une ligne directe d'un pays à l'autre. Si l'on expédie des marchandises de Montréal en Angleterre, pour les réexpédier ensuite en France, on les rend passibles de la surtaxe d'entrepôt qui pèse lourdement sur elles, lorsqu'elles sont en concurrence avec des marchandises expédiées directement.

Les vapeurs que la compagnie avait l'année dernière, si inconfortables qu'ils fussent, avaient réussi à se procurer d'importantes quantités de tourteaux de maïs, de viandes en boîtes, de saindoux et d'avoine de Chicago, et elle avait pris au Canada de fortes expéditions de homards en boîtes. Ces dernières marchandises, toutefois, étaient chargées à Halifax et la nouvelle administration espère pouvoir les charger à Lévis. De plus, on s'attend à transporter des bois de sciage, des douvelles, des bois de caisse, des farines, des pommes et du fromage. Et l'on est certain d'avoir à charger de fortes quantités de pulpe, de papier, de fer et d'acier, qui viendront de Midland, du Sault-Sainte-Marie, et des forges Radnor.

Il est curieux de constater à propos de ces forges Radnor, que l'histoire va se répéter. Il y a plus de deux cents ans, on expédiait en France du fer des forges de Saint-Maurice. A cette époque, ces forges étaient exploitées par le gouvernement du roi de France. Le premier vapeur de la ligne qui partira en juillet prochain, emportera une consignment de trois cents tonnes de fer de même provenance, les forges Radnor étant établies sur l'emplacement même des forges du Saint-Maurice. Ainsi se trouveront reliés le règne de Louis XIV et celui d'Edouard VII.

De France, on importera des conserves alimentaires, des vins et spiritueux, des épicerie fines, des tissus et nouveautés, des fruits de la Méditerranée, du sable pour la verrerie, des produits chimiques, des porcelaines, faïences, verreries, etc.

On compte que ces importations vont augmenter considérablement, surtout par Marseilles, où l'on pourra charger les marchandises de provenance d'Autriche, d'Italie et de certaines parties de l'Allemagne, lesquelles marchandises seraient amenées par des caboteurs au grand port français.

D'après les conditions de son contrat avec le gouvernement, le ligne doit inaugurer en juillet prochain un service bi-mensuel à partir de Montréal. On s'est déjà procuré un vapeur de quatorze nœuds et deux de treize nœuds, pour commencer ce service. Trois autres navires sont commandés : deux des chantiers français et un de l'un des meilleurs chantiers de la Grande Bretagne. Ces trois navires auront

une vitesse garantie en service de seize nœuds et seront à la hauteur des meilleurs navires actuellement sur la route du Saint-Laurent, tant au point de vue de la vitesse qu'à celui de l'aménagement.

L'administration se propose de cultiver spécialement le trafic des passagers, et tous les navires seront aménagés pour recevoir des passagers de cabine et d'entrepont. Pour l'hiver prochain, le contrat exige un service mensuel, au départ de St. John ou d'Halifax.

Mais lorsque les trois navires neufs seront livrés, il est probable que l'on fera un service hebdomadaire entre Montréal et le Havre. Toutefois, cette question ne sera décidée que lorsque l'on aura pu constater toutes les possibilités du trafic.

La compagnie a aussi l'intention d'établir l'année prochaine, un service direct entre Montréal et Marseille, avec deux vapeurs.

La traversée de Rimouski au Havre, avec des vapeurs de 16 nœuds, pourra être faite en six jours et demi environ, ce qui donne une traversée beaucoup plus courte qu'avec aucune autre ligne partant actuellement de notre port entre le Canada et un port européen.

Le service des passagers sera organisé sur le même pied que sur les autres lignes transatlantiques : on servira du vin aux repas aux passagers de cabine, suivant l'usage établi. Les navires de la ligne, surtout les vapeurs neufs, seront aménagés pour transporter un grand nombre d'émigrants et l'on croit que ce trafic peut être développé dans une proportion inouïe jusqu'ici au Canada. On ne sait pas encore s'il y aura des secondes classes ; on croit que l'on pourra arranger le prix des passages de première classe de manière à ce que l'établissement d'une seconde classe ne soit pas nécessaire.

M. JULES SIEGFRIED

Le court séjour de M. Jules Siegfried au Canada marquera probablement une ère nouvelle dans l'histoire des relations franco-canadienne.

L'homme d'Etat distingué qui fut un des grands industriels et un des grands négociants de la France, avant de consacrer les loisirs de son âge mur à l'étude et à la solution des questions économiques, est venu au Canada en touriste, accompagné de M. André Siegfried son fils, après un voyage très intéressant aux Etats-Unis. Lui-même avait visité le Canada vers 1860, il y a quarante ans. M. André Siegfried est venu chez nous il y a deux ans seulement et nous a donné dans une revue de Paris, une étude sur le Canada qui a surpris bien des gens, par la justesse de ses appréciations et l'analyse extraordinairement exacte de l'état d'âme des Canadiens français. On n'était pas habitué à trouver une si merveilleuse faculté d'observation chez un jeune

homme et une appréciation si exacte de l'état psychologique d'un peuple, chez un passant dont le séjour n'avait duré que quelques semaines, tandis que nombre de Français intelligents étaient retournés en France, même après un séjour de plusieurs années au Canada, sans avoir pu comprendre les Canadiens-français.

Mais M. André Siegfried avait de quoi tenir. M. Jules Siegfried a été au Canada, la personnification du tact, de la délicatesse de cet esprit français que les autres nations nous envient.

Quoique sans mission officielle, comme il a eu le soin de le déclarer publiquement, il a su gagner à la France, à l'influence et à l'expansion française des sympathies qui, jusqu'ici s'ignoraient ou se dérobaient. Il est vrai que son séjour ici a eu lieu au bon moment ; au moment où l'opinion publique, par suite des événements économiques que nous avons déjà signalés dans ce BULLETIN, l'opinion publique, même chez les Canadiens, était bien disposée vis-à-vis la France, au point de vue économique, s'entend. Mais cela n'enlève rien au mérite de l'ancien ministre du commerce de la République qui a su, dans leur langue, faire entendre aux négociants et aux industriels du Canada, les paroles qu'il fallait pour préparer les voies à une alliance économique plus intime entre le Canada et la France.

Après avoir passé quelques jours à Ottawa, siège du parlement et du gouvernement, où il a eu plusieurs conférences avec Sir Wilfrid Laurier, M. Siegfried est venu passer à Montréal la dernière semaine de mai. Et spontanément, d'une manière dont l'impromptu n'était pas le moindre charme, le commerce de Montréal s'est mis en frais de lui souhaiter la bienvenue. Un déjeuner, improvisé à 24 heures d'avance, réunissait à l'hôtel Viger, pour faire honneur à notre hôte distingué, une centaine des plus notables commerçants et industriels de notre ville. Ce déjeuner, donné sous les auspices de nos trois chambres de commerce : la chambre anglaise (*Board of Trade*), la chambre canadienne et la chambre française, a été on ne peut mieux réussi, cuisine excellente, et vins des meilleurs crus ; comme convives, les sommités de la magistrature, du parlement, du barreau, de la municipalité, du commerce et de l'industrie ; comme invités, MM. Jules et André Siegfried, M. le Consul Général de France, l'honorable M. J. I. Tarte, Ministre des Travaux Publics du Canada, M. le Maire de Montréal, etc. La présidence était tenue par M. Henry Miles, président du Board of Trade, assisté de MM. L. E. Geoffion, président de la Chambre de Commerce canadienne et de M. Emile Galibert, président de la Chambre de Commerce française.

A l'heure des toasts, le président, M. Miles proposa d'abord en loyal sujet, la santé de Sa Majesté le roi Edouard VII, qui fut aussi loyalement bue debout avec accompagnement du "God Save the King." Puis il proposa la santé du Président de la République Française, santé qui fut chaleureusement honorée, pendant que l'orchestre jouait la Mar-

seillaise et que tous les convives chantaient à plein gosier. Canadiens-anglais, comme Canadiens-français et Français, le premier couplet de notre hymne national.

M. le consul général de France, invité à répondre à cette santé, le fit avec son bonheur habituel et profita de l'occasion pour remercier nommément les organisateurs de la fête, M. le sénateur Dandurand, M. W. E. Blumhart et M. J. X. Perrault.

M. Miles, dit *La Patrie*, de Montréal, à qui nous empruntons le compte rendu de ce banquet, fait ensuite quelques remarques très heureuses. Ce banquet, dit-il, prouve combien, à Montréal, nous portons intérêt à ce grand pays qu'est la France. Il croit que M. Siegfried a dû être vivement impressionné de la situation importante qu'occupent les Canadiens-français au Canada, car ils brillent au premier rang dans le commerce, dans les professions libérales, dans les affaires publiques et c'est un des leurs, Sir Wilfrid Laurier, qui dirige en ce moment les destinées du pays.

M. Miles augure des résultats tangibles, au point de vue commercial, de la visite de M. Siegfried.

M. L. E. Geoffrion, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et M. Emile Galibert, président de la Chambre de Commerce française, disent eux aussi toutes les espérances qu'ils fondent sur le voyage de l'ancien ministre français au Canada.

M. Siegfried se lève au bruit de vives acclamations pour répondre au toast porté en son honneur. Il s'exprime d'abord en anglais, maniant cette langue avec beaucoup d'aisance et poursuit en français. Le distingué visiteur a fait un discours sérieux, pratique, et a traité en homme absolument compétent la question de l'expansion des relations commerciales entre son pays et le nôtre.

D'abord, c'est une évocation habile de son voyage d'il y a quarante ans. Le Canada était un petit pays alors, Ottawa n'était qu'un grand village, Montréal n'avait que 50,000 habitants. Aujourd'hui, il ne se reconnaît plus, il est témoin de progrès merveilleux et s'il regarde vers l'avenir, il entrevoit des développements considérables. En passant, il félicite M. Galibert qui défend ici les intérêts français avec tant de compétence et de dévouement.

Le Canada est d'un extrême intérêt à ses yeux et il prouve, contrairement à la légende, que la nation française est apte à coloniser. Combien il est intéressant de voir ici que les Anglais et les Français, les hommes des deux plus grandes nations civilisées du monde, ont su s'unir et si bien s'entendre pour développer les richesses du Canada et pour produire les remarquables résultats que l'on voit partout.

Le Canada n'est pas arrivé au dernier degré de sa prospérité et il a tout ce qu'il faut pour devenir une grande nation. Le sol y est fertile; vous avez des mines et des forêts presque inépuisables, des voies navigables de premier ordre, le plus grand chemin de fer du monde, une belle

population, enfin tous les éléments d'un très grand développement.

Abordant la question économique, M. Siegfried dit que le commerce doit compter avec les capitaux et le régime douanier. Vous avez des capitaux, poursuit-il, mais il pourrait en venir davantage d'Europe. Ici, les placements sont de toute solidité. Votre tarif douanier est très élevé, les droits variant de 10 à 35 pour cent. En France, nous avons un régime que tout le monde n'approuve pas. M. Méline, un protectionniste, nous a imposé son tarif. Beaucoup de Français pensent que nos droits sont trop élevés et favorisent une diminution.

Or, si nous désirons le développement des relations commerciales entre la France et le Canada, il nous faudra faire des sacrifices de part et d'autre. Un traité de commerce n'est possible que si on donne satisfaction aux deux intérêts en présence. La chose n'est pas impossible. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de développer la convention commerciale de 1893. Cette convention n'a été faite que pour quelques articles et elle est insuffisante. Nous devons avoir plus d'ambition. Il faudrait un réel traité entre les deux pays.

Je parle en mon nom personnel, s'écrie M. Siegfried: je n'ai pas de mission officielle, mais je suis dans la politique depuis 29 ans, je me suis occupé longuement de questions économiques et je porte un vif intérêt à tout ce qui est de nature à développer les affaires françaises à l'étranger.

M. Siegfried raconte son entrevue avec le président McKinley à Washington. Je l'ai salué, dit-il, en lui exprimant le plaisir que j'éprouvais de voir le chef du parti protectionniste aux Etats-Unis, quoique d'avis je sois différent. Nous avons notre McKinley en France, c'est M. Méline. Mais, répondit M. McKinley, vous avez l'air de croire que je suis un ultra-protectionniste; je l'ai été, mais les temps sont changés, le monde a marché, les Etats-Unis ont marché, et mes idées se sont modifiées en faveur de la réciprocité.

Le président lui a fait remarquer à ce sujet que c'était l'opinion publique qui dirigeait aujourd'hui les gouvernements. Puisqu'il en est ainsi, que l'opinion s'agite ici, que vos Chambres de Commerce fassent de la propagande en faveur du développement des relations commerciales entre la France et le Canada et vous arriverez à des résultats.

Nous avons en France deux tarifs: le tarif général et le tarif minimum. Le tarif minimum est de 10, 15 et 20 pour cent au-dessous du tarif général et il ne s'applique qu'aux pays qui ont des traités avec nous.

Aujourd'hui, les produits du Canada, moins la demi-douzaine comprise dans la convention de 1893, paient les droits d'entrée en France d'après le tarif général.

Or, votre industrie se développe. Vous avez à Sydney et au Sault Ste-Marie des établissements métallurgiques considérables. Vous allez produire l'acier à meilleur marché qu'en France, qu'en Angleterre, qu'aux Etats-Unis.

Alors, préoccupez-vous de la vente. La France vous offre un très beau marché. Ce que nous achetons sur d'autres marchés, nous pouvons l'acheter ici si vous le voulez bien.

La France peut vous donner des avantages, mais il vous faut en offrir aussi. Vous donnez actuellement une préférence de 33 pour cent aux marchandises anglaises. Je ne demande pas 33 pour cent pour les produits français, mais donnez-nous, par exemple, une préférence de 25 pour cent.

Il est possible de faire un traité dans des conditions également satisfaisantes pour tous. La base en serait la suivante. La France vous donnerait son tarif minimum sur tous vos articles et vous donneriez aux produits français une réduction générale de 25 pour cent sur le tarif actuel.

La subvention à la ligne franco-canadienne est le premier pas dans la voie des meilleures relations entre nos deux pays; la concession réciproque dans les tarifs serait le deuxième pas. Et alors on pourrait espérer un développement commercial, dans de larges proportions.

En outre, nous devrions nous visiter davantage: que les Canadiens viennent en France et que surtout les Français viennent au Canada.

En rentrant chez moi, je raconterai ce que j'ai vu et observé, ce que les Français d'il y a deux siècles ont fait, combien ils s'entendent avec les Anglais et je dirai à mes compatriotes que les deux nations les plus civilisées du monde sont faites non pas pour se combattre, mais pour s'entendre sur tous les terrains, sur le terrain économique comme sur les autres. Sachez que les relations commerciales facilitent les relations politiques.

Oui, je raconterai à la France combien vous travaillez harmonieusement ensemble pour faire grandir et prospérer votre beau pays.

M. Siegfried termine son excellent discours par des remerciements chaleureux à l'auditoire et aux trois Chambres de Commerce.

M. LeBel chante "O Canada, mon pays, mes amours" avec beaucoup de succès, puis l'honorable M. Tarte prend la parole.

M. Siegfried dit le ministre des Travaux Publics, nous a déclaré que notre pays ne manquait pas d'intérêt et il a dit la vérité. En effet, notre pays est intéressant. Ici, nous buvons librement à la santé du roi d'Angleterre et du président de la République française; le drapeau anglais et l'oriflamme française se balancent ensemble aux zéphyrs de nos printemps embaumés; sur nos places publiques nous avons des statues à Maisonneuve, à Nelson, à Montcalm et à Wolfe; nous recevons les visiteurs étrangers à bras ouverts, particulièrement quand ils viennent de France.

J'ai dit à Paris, durant l'exposition, que les Canadiens-français n'avait jamais oublié la France et je le répète ici devant mes concitoyens.

Mais nous sommes de loyaux sujets britanniques; nous vivons heureux sous le régime anglais. Nous avons conquis nous-mêmes nos libertés politiques. C'est parce que nous avons été des hommes d'action et de résistance que nous avons gagné l'amitié de l'élément anglais. Nous nous regardons aujourd'hui les yeux dans les yeux, nous sommes des égaux et nous nous entendons bien.

M. Siegfried, ajoute M. Tarte, vous rapporterez en France un souvenir unique, celui d'avoir vu un pays gouverné par des Anglais et des Français qui s'aiment sincèrement.

Nous avons nos nuages, comme il y en a dans les lunes de miel; mais quand nous nous rappelons que nous sommes ici pour y rester et que nous sommes issus des deux nations les plus civilisées du monde, nous arrivons bien vite à nous comprendre.

Revenant à la question principale, M. Tarte dit que le gouvernement Laurier laissera à l'histoire le souvenir d'avoir établi d'une manière permanente des relations commerciales entre le Canada et la France.

Ces rapports commerciaux aideront à cimenter l'union entre nos deux mères-patries l'Angleterre et la France.

Le ministre des Travaux Publics rappelle qu'il a représenté le Canada à l'Exposition et il remercie les Français au nom du peuple canadien pour la large et généreuse hospitalité qu'il a reçue à Paris et en France.

M. Tarte est partisan de l'élargissement du traité de 1893 afin de développer notre commerce réciproque.

Il fait remarquer que le Canada est un lieu sûr pour les placements de capitaux; et il n'y a pas de révolutions ici; l'ordre règne en permanence. Notre constitution est solide.

La France fournit de l'argent à la Russie; il peut crier "Vive la Russie;" mais notre pays vaut bien la Russie au point de vue du placement des capitaux.

La France envoya naguère des milliers et des milliers d'émigrants dans la République Argentine; pourquoi ne les a-t-elle pas envoyés ici où ils auraient retrouvé leur langue, leurs lois?

M. Tarte reprend son siège au milieu des applaudissements.

M. André Siegfried improvise en français et en anglais un discours charmant, puis le maire Préfontaine clot le banquet par des paroles aimables à l'adresse de l'ancien ministre français et des Chambres de Commerce.

Après le déjeuner, M. Siegfried se rendit, accompagné de M. Galibert, à la salle de la Chambre de Commerce française, où une assemblée spéciale avait été convoquée. Après avoir épuisé l'ordre du jour, le président pria notre distingué visiteur de nous adresser la parole, M. Siegfried, après avoir dit combien sont intéressants pour lui les travaux de la chambre auxquels il vient d'assister, expose succinctement la situation telle qu'elle résulte des entretiens tout à

fait officieux qu'il a eus avec Sir Wilfrid Laurier. Le Canada désirerait obtenir le tarif minimum français pour ses produits. En compensation, M. Siegfried a d'abord indiqué l'application à la France du tarif préférentiel accordé à l'Angleterre. Mais comme on se récriait, protestant que, le Canada étant une possession anglaise, les faveurs que le Canada fait à l'Angleterre ne peuvent être considérés que comme une affaire de famille, il admit l'opportunité de laisser une certaine marge de préférence aux produits anglais et a proposé comme base des négociations, une réduction de 25 à 30 p. c. sur le tarif général du Canada. Il demande l'avis de la chambre, d'abord sur la proportion de la réduction, ensuite sur une question tout aussi importante. La France doit-elle insister sur une réduction horizontale s'appliquant à tous ses produits, ou bien peut-elle accepter une réduction sur un certain nombre d'articles désignés nommément.

Après une discussion dont on trouvera le détail dans les Procès-verbaux en tête de ce numéro, la Chambre émet l'avis qu'une réduction horizontale des droits sur tous les produits français, serait préférable. Et, au cas où il y aurait impossibilité de l'obtenir, elle s'engage à faire connaître à M. Siegfried les articles sur lesquels il serait important d'obtenir une réduction des droits au Canada.

Après un court séjour à Montréal, M. Siegfried est parti pour Québec, accompagné par l'honorable M. Tarte qui a gracieusement mis son yacht à sa disposition. A Québec, où il a été aussi très chaleureusement reçu par la Chambre de commerce québécoise, il a continué à prêcher l'élargissement du traité de commerce et il ne paraît pas, là non plus avoir prêché dans le désert.

Après une pointe poussée dans l'Ouest, jusqu'à Niagara et Buffalo probablement, il se propose de rentrer en France par New York. Il nous a dit son intention de voir, dès son arrivée, M. le Ministre du Commerce et de lui faire part de ses impressions. Nous attendons avec confiance d'excellents résultats de ses bons offices et nous espérons qu'il en sortira, enfin, un traité sérieux, large et solide, nous permettant de donner au commerce français avec le Canada toute l'importance dont il est susceptible.

LA BANQUE DE MONTREAL

Comme nous en avons l'habitude chaque année nous nous ci-après le résultat des opérations de la banque de Montréal et son bilan général annuel. La banque de Montréal est le principal établissement de crédit du Canada et c'est la plus forte institution financière des deux Amériques. Quoiqu'elle soit complètement indépendante du gouvernement, elle remplit à peu près les fonctions d'une banque d'état, se chargeant des opérations de trésorerie du gouvernement, au Canada et en Angleterre. Le président de la banque de Montréal, c'est Lord Strathcona (autrefois

sir Donald Smith), haut-commissaire du Canada à Londres; et le Directeur—on dit ici le gérant général—M. Clouston, est un de nos banquiers les plus expérimentés et les plus estimés.

Les opérations de l'exercice terminé le 30 avril dernier ont donné les résultats suivants :

| | |
|---|----------------|
| Solde au crédit du compte Profits et Pertes, au 30 avril 1900..... | \$427,180 80 |
| Profits nets de l'année, tous frais déduits, et déduction faite des créances douteuses..... | 1,527,522 39 |
| | \$1,964,703 19 |
| Deux dividendes semestriels de 5 p. c. chacun..... | 1,200,000 00 |
| Solde à reporter..... | \$764,703 19 |

BILAN GENERAL AU 30 AVRIL 1901

| PASSIF | |
|--|--------------|
| Capital actions..... | \$12,000,000 |
| Fonds de réserve..... | 7,000,000 |
| Solde de bénéfices exportés..... | 764,703 |
| Dividendes non réclamés..... | 2,432 |
| Dividende payable le 1er juin..... | 600,000 |
| Passif aux actionnaires..... | \$20,367,135 |
| Au public: | |
| Billets en circulation..... | \$6,482,214 |
| Dépôts en compte courant..... | 18,184,774 |
| Dépôts à intérêt..... | 54,501,853 |
| Dû à d'autres banques au Canada..... | 46,082 |
| | \$79,214,224 |
| Total..... | \$99,582,059 |
| ACTIF | |
| Espèces, or et argent..... | \$2,564,358 |
| Billets du gouvernement..... | 3,172,410 |
| Dépot en garantie de la circulation..... | 310,000 |
| Dû par les banques anglaises..... | 2,536,166 |
| Dû par des banques à l'étranger..... | 2,264,257 |
| Prêts sur titres en Angleterre et aux Etats-Unis..... | 23,536,628 |
| Valeurs en portefeuille: | |
| Fonds du Dominion et des provinces..... | 617,931 |
| Actions et obligations de chemins de fer..... | 2,889,973 |
| Billets et chèques d'autres banques..... | 1,690,670 |
| Réalisable à courte échéance..... | 39,882,225 |
| Immeubles de la banque à Montréal et succursales..... | 600,000 |
| Portefeuille commercial: | |
| Billets, traites et escomptes en cours, au Canada et ailleurs (déduction faite de l'escompte non gagné)..... | 58,850,499 |
| Créances en souffrance garanties..... | 131,135 |
| Créances en souffrance non spécialement garanties (pertes probables déduites)..... | 118,250 |
| Total égal..... | \$99,582,059 |

M. Clouston a fait, suivant la tradition, un discours aux actionnaires qui est une revue des principaux événements économiques de l'année. Après avoir expliqué les principales modifications apportées l'année dernière à la loi qui régit les banques à fonds social et dit quelques mots de la création probable d'un Hotel des Monnaies au Canada, il a continué en ces termes :

“Les affaires, durant l'année écoulée ont été généralement bonnes, malgré le déficit de la récolte dans le Nord-Ouest et en dépit d'une malheureuse situation dans les régions minières. Dans les autres parties du Canada les plus pessimistes des cultivateurs ont dû être satisfaits des résultats obtenus depuis deux ans. Si, cédant à un sentiment de loyalisme, nous nous sommes empressés d'aider la Mère Patrie en levant des troupes pour l'Afrique du Sud,

cette explosion sentimentale nous a valu une splendide publicité pour le Canada dans l'Empire, et nous a ouvert de plus larges débouchés pour nos produits. Nos sacrifices seront donc probablement compensés par cette expansion de notre commerce. Pendant l'année dernière, cette guerre du Sud-Africain, nous a valu une augmentation considérable dans la demande pour nos produits.

"D'un autre côté, nous avons à regretter que l'industrie manufacturière des lainages n'ait pas été prospère; et je regrette aussi que la perspective pour le commerce de bois ne soit pas des meilleures; les prix sont bas; les marchés sont encombrés et nous ne pouvons que formuler le vœu que la situation s'améliore avant la fin de la saison.

"Il y a également des indices de surproduction dans l'industrie textile et dans la fabrication de la pulpe; ces industries toutefois n'ont besoin que de restreindre leur production dans des limites raisonnables pour se retrouver sur une base solide. Nous ne devons pas oublier que si la marée monte, elle descend ensuite et nous devons faire en sorte de ne pas nous aventurer au-delà des limites fixées par la prudence."

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Cette florissante institution de crédit: La Banque d'Hochelaga vient de tenir l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires dans le nouveau local qu'elle occupe depuis le 1er mai. Ce local construit pour une autre institution qui a subi un désastre sérieux, il y a quelques années, a été complètement remodelé pour la Banque d'Hochelaga qui s'en est assurée la possession par un long bail. L'aménagement est splendide; une vaste salle ouverte au public est entourée des principaux guichets à l'usage des clients, taillés dans des bureaux à base de marbre, surmontée de grillages en cuivre ouvragé ornés de glaces, etc. La banque est maintenant, au moins, dans un cadre qui lui convient.

Pas n'est besoin de signaler à nos lecteurs l'excellente situation que constate son bilan ci-après. Le chiffre des bénéfices de l'année est d'une grande éloquence; et la prudence proverbiale de l'administration de la banque se lit à chaque ligne du rapport des administrateurs dont voici le texte:

VINGT-SEPTIEME RAPPORT ANNUEL.

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga:

Messieurs,

Les opérations de votre banque, pour l'année finissant au 31 mai dernier, ont donné le résultat suivant, que vos Directeurs ont l'honneur de vous soumettre:—

| | |
|---|--------------|
| Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 31 mai 1900... | \$2,553.03 |
| Profits pour l'année finissant le 31 mai 1901, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables..... | 180,768.86 |
| Primes sur nouveau stock..... | 102.00 |
| Total..... | \$183,423.89 |

Approprié comme suit:—

| | |
|---|--------------|
| Dividende payé le 1er décembre 1900..... | \$52,500.00 |
| Dividende payable le 1er juin 1901..... | 52,500.00 |
| Porté au Fonds de Réserve..... | 70,000.00 |
| Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 31 mai 1901..... | 8,423.89 |
| Total égal..... | \$183,423.89 |

Par le bilan qui vous a été lu, vous verrez que votre Fonds de Réserve est maintenant égal à la moitié de votre capital.

(Signé)

F. X. ST-CHARLES,
Président.

BILAN, 31 MAI 1901

| PASSIF | |
|---|----------------|
| Capital versé..... | \$1,500,000.00 |
| Fonds de Réserve..... | 750,000.00 |
| Profits et Pertes..... | 8,423.89 |
| Fonds de garantie des employés..... | 20,000.00 |
| Dividendes non réclamés..... | 1,002.90 |
| Dividende payable au 1er juin 1901.. | 52,500.00 |
| | 2,331,926.79 |
| Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers..... | 165,556.91 |
| Billets de la Banque en circulation.. | 1,200,318.00 |
| Dépôts ne portant pas intérêt..... | 1,720,042.45 |
| Dépôts portant intérêt..... | 4,826,326.25 |
| Traites des agences sur le Bureau Chef impayées..... | 73,006.52 |
| | 8,045,250.13 |
| | 10,377,176.92 |

| ACTIF | |
|--|---------------|
| Or et argent..... | 152,308.86 |
| Billets de la Puissance..... | 810,128.00 |
| Billets et chèques d'autres banques.. | 575,305.69 |
| Dû par d'autres banques en Canada.. | 45,660.06 |
| Dû par d'autres banques en Angleterre..... | 6,998.81 |
| Dû par d'autres banques en pays étrangers..... | 326,153.63 |
| Débitures des Gouvernements Fédéral et Provincial, de l'Emprunt de Guerre Anglais et de la Cité de New York..... | 1,010,493.56 |
| Autres débiteures canadiennes..... | 3,000.00 |
| Prêts à demande sur actions et débiteures..... | 627,654.31 |
| Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation..... | 70,000.00 |
| | 3,627,707.92 |
| Billets escomptés courants..... | 6,485,305.22 |
| Billets en souffrance (pertes déduites) | 5,452.36 |
| Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement..... | 34,626.26 |
| Hypothèques sur propriétés vendues par la banque..... | 35,052.80 |
| Propriétés foncières..... | 55,751.26 |
| Edifices de la Banque, ameublement et autres valeurs..... | 133,281.10 |
| | 6,749,469.00 |
| | 10,377,176.92 |

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant Général.

Revue Commerciale

MONTRÉAL, 15 JUIN 1901.

Depuis notre dernière revue, le contrat entre le gouvernement canadien, d'un côté, et la Compagnie franco-Canadienne de navigation à vapeur, de l'autre, a été signé par les parties; de sorte que, d'un côté comme de l'autre, il y a un engagement formel, dont nous espérons voir l'exécution commencer dès le mois prochain. L'organisation du personnel de la compagnie à Montréal, a dû naturellement être modifiée, les nouveaux employés supérieurs sont des personnes d'expérience et d'énergie, qui connaissent bien notre port de Montréal et ses habitudes. Lorsque le premier navire de la ligne arrivera il trouvera tout prêt pour le recevoir.

Le passage de M. Siegfried au Canada, dont nous donnons ailleurs un compte rendu plus détaillé, a mis à l'ordre du jour le commerce avec la France. L'opinion publique paraît parfaitement disposée à faire avec la France un traité aussi large que possible, d'autant plus que l'Allemagne vient de donner une nouvelle preuve de son mauvais vouloir à l'égard du Canada, en renouvelant le *modus vivendi* commercial avec l'Angleterre et ses colonies, exceptant nominativement le Canada. C'est naturellement, le commerce français qui bénéficiera des rancunes soulevées par les représailles allemandes.

Le commerce extérieur du Canada est très actif. Le nombre de navires à vapeur qui fréquentent notre port cette année, est quelque peu diminuée, mais d'un autre côté, le tonnage individuel de ces navires est plus considérable et les taux de fret sont maintenant raisonnables. Nos exportations de bois sont en déficit. Les prix offerts au début de la saison n'ont pas paru assez élevés à nos exportateurs qui ont vendu moins de chargements que d'habitude. Mais les exportations de grains, blé d'Ontario maïs des Etats-Unis, avoine, etc., sont considérables. Les expéditions de fromage sont un peu moindres que l'année dernière à pareille date, les prix de cet article étant d'ailleurs plus bas. Mais les expéditions de beurre ont considérablement augmenté et les agriculteurs canadiens qui font partie des beurreries co-opératives, sont dans la jubilation.

Les importations continuent à donner un excédant sur la période correspondante de l'année dernière, ce qui, naturellement, augmente les recettes de la douane, la principale ressource du budget fédéral. Et à ce propos, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs de France un danger possible qui point à l'horizon. Nous croyons que les importations de tissus: lainages, cotonnades et soieries, ont été quelque peu exagérées depuis une couple de saisons. La plus grande prospérité du pays a dû augmenter la consommation, c'est clair; mais il nous semble que l'importation a dépassé un peu cette augmentation et nous croyons voir dans certaines lignes un léger encombrement de stock qui, si la récolte venait à mentir à ses promesses, serait difficile à écouler. Le directeur de la Banque de Montréal, dont nous reproduisons les remarques sur une autre page, a donné discrètement au commerce le conseil de carguer un peu ses voiles. Il a parlé de mouvement de retour de la marée. A son avis, nous aurions dépassé la pleine mer et nous serions au début du reflux. Sans partager complètement son appréciation, nous croyons que ses conseils de prudence sont bons à suivre.

Si la récolte est bonne, non seulement en blé, mais en fourrages, en produits laitiers, etc., la situation s'améliorera d'elle-même; mais dans le cas contraire, il y aurait certainement de la gêne dans le commerce cet automne.

Les apparences des récoltes sont excellentes, malgré la température froide du mois de mai et des premiers jours de juin. Au Manitoba, on a ensemencé en grains 600,000 acres (environ 250,000 hectares) de plus que l'année dernière. La végétation a été un peu retardée par le froid, mais ce retard peut être facilement regagné avec une température favorable ce mois-ci et le prochain. Dans les provinces d'Ontario et de Québec, on compte sur une excellente récolte de foin, de grains et de légumes. Mais

avant que ces promesses aient pu se réaliser, il peut arriver bien des contre-temps.

Grains et Farines.—La fermeté des marchés d'Europe pour le blé, provenant sans doute de la condition peu favorable de blés sur pied en Angleterre, en Allemagne et en Autriche-Hongrie, empêche seule les marchés de Chicago et de New York de s'abandonner à une dégringolade générale. On vient de publier le rapport du gouvernement des Etats-Unis sur la condition des récoltes, et ce rapport fait prévoir un rendement supérieur à celui de l'année dernière et même à celui de 1898, tant en blé d'hiver qu'en blé du printemps et en maïs. Naturellement avec des données aussi favorables, il est difficile de ne pas voir la situation de l'article disponible à la baisse. Toutefois, on tient encore les blés d'Ontario à 75½ et 76 cents a flot, à Montréal ce qui représente de 14 fr. 35 à 14 fr. 55 les 100 kilos. L'avoine blanche No. 2, a été coté un moment à 36 c. le minot, l'équivalent de 12 fr. 06 par 100 kilos franco bord, puis elle a un peu fléchi; on pourrait aujourd'hui l'acheter à 35 cents, soit 11 fr. 75 et une fraction par 100 kilos.

Le sarrasin, dont il ne reste plus que peu de chose, est tenu à des prix élevés: de 62 à 62½c le minot (de 48 livres), soit de 14 fr. 22 à 14 fr. 84 les 100 kilos.

Le marché des farines est resté stationnaire, sans que la hausse des blés l'ait affecté. D'autre part, il n'y a pas eu de vente à l'étranger, sauf sur le marché assez restreint des Antilles, et sauf aussi quelques lots pour l'armée anglaise de l'Afrique du Sud. On cote à Montréal, en grosses parties, les farines de Manitoba de \$3.75 à \$4.10 le baril de 196 lbs net, suivant marque, et les farines de blé d'Ontario de \$3.25 à \$3.85 aussi suivant marque.

Le son de blé et les recoupes ont baissé avec la diminution de la demande de l'agriculture qui a maintenant de magnifiques pâturages. On cote en lots de 10 à 20 tonnes \$14.50 en sacs, et \$14 en grenier pour le son, la tonne de 910 kilos, et \$15.50 en sacs, \$15.00 à \$15.00 en grenier pour les recoupes; ce qui représente par 100 kilos: son en sacs 8 fr. 25; en grenier 8 fr.; recoupes en sacs 8 fr. 82½; en grenier de 8 fr. 55 à 8 fr. 82½.

Légumes secs.—En pois secs No 1 il n'y a plus de stock disponible pour l'exportation; les pois No 2 sont cotés 76c le minot soit 14 fr. 45 les 100 kilos franco bord. Pas de haricots disponibles en dehors de l'approvisionnement local.

Foin.—La perspective de la prochaine récolte qui sera engrangée le mois prochain est magnifique et le cultivateur se hâte de livrer ce qui lui reste de l'année dernière; il en est résulté une baisse d'environ \$1 par tonne, mais comme les stocks à l'étranger ne sont rien moins que surabondants, les prix sont encore comparativement assez élevés. On cote à Montréal le No 1 de \$11 à \$11.50, et le No 2 de \$10.00 à \$10.50 la tonne de 1000 livres anglaises par wagon complet. A la campagne, les prix ne sont guère que de \$0.50 à \$0.75 de moins. Si les frets peuvent rester favorables il est certain que les expéditions cet été pour l'Angleterre seront considérables, car les nouvelles que nous recevons de la Grande Bretagne indiquent une récolte déficitaire.

Peaux vertes.—Le marché des peaux en poil est terne, mais les prix sont restés stationnaires depuis notre der-

nière revue. On cote les peaux de bœuf, vache à la boucherie, No 1 8 cents, No 2, 7 cents, taureaux 6 cents, veaux No 1 de $7\frac{1}{2}$ à 8 cents; No 2 6 cents. La peau d'agneau du printemps se paie ce mois-ci 15 cents la pièce.

Laines canadiennes. — Pas de changement, même ne perspective à la situation des marchés des laines canadiennes. Pas de demande de la fabrique qui est dans le marasme. La cote nominale est de 15 à 16 cents pour la laine arrachée et de 16 à 17 cents pour la toison lavée à dos.

Bois de construction. — Notre marché des bois de service est en fort mauvaise posture. Les prix élevés réalisés l'année dernière ont encouragé la coupe cet hiver, dans la forêt; et comme nos exportateurs ont très peu vendu au printemps, il va nous rester de forts stocks aux scieries, à moins que le prix ne se relèvent en Angleterre avant l'automne, et ne permettent d'expédier plus largement d'ici à novembre. Les prix du marché local sont soutenus, mais il faut tenir compte du fait que nous ne consommons guère, ici, que des bois qui ne peuvent passer l'inspection.

Animaux de boucherie. — Les exportateurs ont payé cher encore tout ce mois-ci les bons animaux gras propres à l'exportation; les prix ont varié de 5 à $5\frac{1}{2}$ cents à Toronto, et de 5 à $5\frac{3}{4}$ cents à Montréal par livre, poids vif. Les moutons ont été, par contre plus abordables; après avoir payé 24 cents la livre, les exportateurs ont baissé leurs prix à $3\frac{3}{4}$ cents. Les porcs gras restent chers; on les cote de \$7.00 à 7.25 les 100 livres, poids vif.

Revue Financière

Nos lecteurs trouveront dans d'autres pages les états de fin d'année de la Banque de Montréal et de la Banque d'Hochelaga. La première a gagné 13 p. c. sur son capital; la seconde un peu plus de 12 p. c. C'est très confortable pour les actionnaires qui ont pu acheter leurs actions au pair. Au cours du jour, les 10 p. c. de dividende payés par la Banque de Montréal, représentent un revenu de 4 p. c. et les 7 p. c. de la Banque d'Hochelaga, un revenu de 5 p. c. net.

D'autres banques ont aussi tenu, ces jours-ci, leur assemblée générale annuelle; la plupart accusent de bons profits, mais le nombre de celles qui peuvent rivaliser sur ce point avec la Banque de Montréal et la Banque d'Hochelaga, est fort restreint. L'action de la première est cotée \$256, c'est-à-dire \$512 pour l'action de \$200; et les actions de la seconde, 140 c'est-à-dire \$140 pour une action de \$100.

Le marché financier est bien approvisionné de fonds, que l'on peut emprunter, sur garantie de titres cotés à la bourse à $4\frac{1}{2}$ ou 5 p. c. Le taux des escomptes aux clients réguliers de 6 p. c. Les prêts hypothécaires deviennent moins fermes; quelques gros prêts ont été faits récemment à $4\frac{1}{2}$ p. c.

Le taux du change sur Londres est: pour les traites de banques à 60 jours, de \$4.86 $\frac{1}{8}$ à \$4.87; et à vue de \$4.88 $\frac{3}{4}$ à \$4.89 $\frac{1}{2}$. Transferts par le câble \$4.90 $\frac{1}{2}$. Sur Paris, le change est de 5 fr. 15 $\frac{3}{8}$ pour le papier court et 5 fr. 17 $\frac{1}{2}$ pour le papier long. Les traites sur New York sont de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de prime.

Nouvelle Machine Française

MONSIEUR DELORY, inventeur-fabricant, à Blois (Loir-et-Cher), France a l'honneur d'informer les tailleurs, coupeurs et confectionneurs qu'il a mis en vente en tous pays d'Amérique au prix de trois cents francs une nouvelle machine de son invention (brevetée en tous pays et diplômée) pour la plus parfaite création de vêtements quel qu'en soit le style, donnant par le déplacement de ses tiges la régularité des mesures, une grande précision dans la coupe et la conformité de tous sujets. (Très grand succès en Europe).

Adresser lettres comme ci-dessus.

TEMPERATURE DU MOIS DE AVRIL 1901

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

| Mai | | Fahrenheit | | Centigrade | | Mai | | Fahrenheit | | Centigrade | | |
|------|------|------------|------|------------|------|------|------|------------|------|------------|------|------|
| Date | Max. | Min. | Max. | Min. | Date | Max. | Min. | Max. | Min. | Date | Max. | Min. |
| 1 | 61 | 45 | 16.5 | 7.5 | 17 | 65 | 45 | 18.5 | 7.5 | | | |
| 2 | 55 | 47 | 13 | 8.5 | 18 | 58 | 50 | 14.5 | 10 | | | |
| 3 | 56 | 40 | 13.5 | 4.5 | 19 | 57 | 47 | 14 | 8.5 | | | |
| 4 | 58 | 40 | 14.5 | 4.5 | 20 | 61 | 45 | 16.5 | 7.5 | | | |
| 5 | 55 | 40 | 13 | 4.5 | 21 | 65 | 48 | 18.5 | 9 | | | |
| 6 | 60 | 42 | 16 | 6 | 22 | 73 | 48 | 23 | 9 | | | |
| 7 | 67 | 45 | 19.5 | 7.5 | 23 | 75 | 55 | 24 | 13 | | | |
| 8 | 69 | 49 | 21 | 9.5 | 24 | 57 | 43 | 14 | 6.5 | | | |
| 9 | 72 | 54 | 22.5 | 12.5 | 25 | 65 | 45 | 18.5 | 7.5 | | | |
| 10 | 72 | 56 | 22.5 | 13.5 | 26 | 65 | 48 | 18.5 | 9 | | | |
| 11 | 70 | 50 | 21.5 | 10 | 27 | 65 | 46 | 18.5 | 8 | | | |
| 12 | 63 | 45 | 17.5 | 7.5 | 28 | 65 | 52 | 18.5 | 11.5 | | | |
| 13 | 55 | 43 | 13 | 6.5 | 29 | 65 | 48 | 18.5 | 9 | | | |
| 14 | 56 | 42 | 13.5 | 6 | 30 | 64 | 52 | 18 | 11.5 | | | |
| 15 | 63 | 41 | 17.5 | 5 | 31 | 61 | 54 | 16.5 | 12.5 | | | |
| 16 | 67 | 43 | 19.5 | 6.5 | | | | | | | | |

—Signifie au-dessous de zéro.

PETIT COURRIER

Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. Pierre Germain, vins de Bourgogne, à Beaune (Côte d'Or) France.

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts-d'Ainay, à Lyon, demande un représentant au Canada pour la vente de ses boîtes.

M. L. Israël, ancien négociant exportateur, 4 Place des Terres, à Paris, désire entrer en relations avec agents canadiens pour leur faire obtenir la représentation de maisons françaises.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville-St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie, de Blauzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux, Lons-le-Saulnier (Jura).

M. Henri Darviot, vins de Bourgogne, Beaune (Côte-d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

MM. G. Bonhomme & Cie, à Cognac, (Charente), eaux-de-vie

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St-Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans, velours unis et envers satin, noirs et couleurs — maison fondée en 1856 — demandent dans chaque principauté ville du Canada des agents à la commission représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefolaud. Eau-de-vie de Cognac et fines champagnes à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

UN NOUVEAU JOURNAL.

L'HISTOIRE DU MONDE, journal-revue hebdomadaire, sans opinion, à 0 fr. 20, 16 pages 28 x 38, reproduit tous les articles intéressants et inédits, quels qu'ils soient, recueillis tous les jours dans les journaux, sans distinction de genre ni d'opinion.

Cette revue ne reproduit que les articles qui n'ont été publiés que par un seul journal : on lit donc tous les journaux en un seul.

Sur un beau papier, impression soignée, ces 52 numéros, reliés à la fin de l'année, forment une collection superbe qui constitue l'histoire du monde au jour le jour.

C'est la revue la plus pratique et la moins cher. Chaque abonné y trouve groupés toutes sortes de documents curieux.

S'adresser 47, faubourg Montmartre, Paris.

OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA.

Une maison canadienne de premier ordre désire entrer en relations avec des maisons françaises faisant les articles suivants : Céramique, sable blanc pour fonderie, sable pour verrerie, ciments de Portland, tuiles pour toiture, marbres, soufre et tout article pour le bâtiment. Ecrire au secrétaire de la chambre.

M. Jules Pony, 1632 rue S'e-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada

OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

Le journal *Le Bois*, 26 rue Caumartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France, d'une bonne maison canadienne pour la vente de madriers d'épinette.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de visiter des affaires sur le marché de Paris.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Épée à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. A. Weissenhanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

M. Vianney, 14 rue Paradis, Marseille, demande représentation pour la France d'exportateurs et d'importateurs canadiens.

M. Maurice Charotte, 2 rue Gounod, Paris, désire entrer en relations avec maison de Montréal pour l'importation en France de peaux, pelleteries, bois et autres articles du Canada, soit comme représentant, agent ou comme acheteur.

AVIS AUX MEMBRES ADHERENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin d'un mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

BREVETS D'INVENTION

OBTENUS PROMPTEMENT.

Marques de Fabrique enregistrées, etc. Notre Guide des Inventeurs est envoyé gratis sur demande.

MARION & MARION,

Montréal et Washington.



L
A
P
A
T
R
I
E



La Patrie



C'est le journal français le mieux renseigné et le plus progressif de la Province de Québec. - - - -



Ses lecteurs se recrutent dans les meilleurs rangs de la société. De sorte que c'est le medium de publicité le plus utile auquel puissent s'adresser tous ceux qui veulent atteindre le public. Une annonce dans les colonnes de "LA PATRIE" produit toujours de bons résultats. - - - - -

Les producteurs étrangers d'articles commerciaux qui désirent étendre leur sphère d'action ou entrer en relations avec nos hommes d'affaires, ne manquent jamais d'annoncer dans "LA PATRIE" ce qu'ils ont à mettre sur le marché. - - - - -

"LA PATRIE"

Est un journal essentiellement canadien, disant sa pensée sans crainte et sans faiblesse. Aussi ses succès sont-ils étonnants. Sa circulation, qui est déjà considérable, augmente tous les jours. - - -
C'est le principal organe français du gouvernement Laurier. - - - - -

Nous serons heureux d'adresser des numéros specimens aux personnes qui nous en feront la demande et de leur fournir notre tarif d'annonces. "LA PATRIE" se recommande à tout le monde par son franc parler, sa véracité et son dévouement à la chose publique. Ses sources d'informations sont multiples et variées. - - - - -

Abonnement \$3.00 par année, \$1.50 pour 6 mois. "LE CULTIVATEUR" édition hebdomadaire \$1.00 par année. Tous les hommes d'affaires lisent



La Patrie